



## Réseau des scieries indépendantes du Saguenay—Lac-Saint-Jean

# Mémoire

---

*présenté à la Commission d'étude sur la maximisation  
des retombées économiques de l'exploitation des  
ressources naturelles dans les régions ressources*

*– Secteur des forêts –*

*Alma, 10 février 2003*

## ***Table des matières***

---

<b>1. Sommaire.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Considérations.....</b>	<b>6</b>
<b>4. Recommandations.....</b>	<b>7</b>
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>9</b>

## 1. Sommaire

---

Le Réseau des scieries indépendantes du Saguenay—Lac-Saint-Jean est un regroupement de neuf PME du sciage de bois intégré à leur milieu depuis plus d'un siècle, pour les plus anciennes. Ces entreprises génèrent plus de 1 200 emplois directs et indirects et ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de dollars par année. Elles se sont regroupées afin de bénéficier des avantages concurrentiels nécessaires, pour relever les défis actuels et futurs.

Un des principaux objectifs de nos entreprises est de pouvoir bénéficier de volumes de bois suffisants leur permettant d'atteindre un jour une période d'activité annuelle et ainsi assurer une stabilité à leur main-d'œuvre. Elles doivent conserver et augmenter leurs volumes de bois afin de motiver les investissements nécessaires à la modernisation de leurs entreprises, une nécessité à leur survie, dans le contexte actuel. Nous croyons fermement que nos entreprises doivent bénéficier de conditions leur permettant de se consolider et de demeurer fortement implantées et impliquées dans leur milieu.

Nos entreprises sont résolument tournées vers l'avenir. Elles améliorent constamment leurs installations et se prémunissent contre la production des grandes scieries en orientant leur production vers les marchés de niche et de bois répondant aux besoins de la deuxième transformation. Notre regroupement recherche et analyse des projets de transformation plus élaborés et voudrait bien qu'ils se concrétisent.

Mais, force est d'admettre que la situation actuelle de l'industrie du bois d'œuvre et l'inertie des gouvernements, font que les conditions nécessaires à la stabilisation et à la consolidation de nos entreprises de transformation primaire n'existent pas actuellement.

Nous croyons qu'il est temps pour nos dirigeants qu'une action structurante soit engagée afin que nos entreprises puissent traverser cette période difficile. Il appert que nos gouvernements doivent prendre des mesures pour développer un contexte favorisant le développement de l'industrie forestière dans les régions ressources.

Notre région contribue pour plus que sa part à l'économie du Québec et ce, depuis longtemps. Nous sommes convaincus que la région doit retrouver sa juste part des redevances qui a servi et sert encore à développer le Québec, car l'industrie, qui est à la base du développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean, en a besoin plus que jamais, c'est une question de survie pour la région.

Nous considérons qu'il est impératif d'agir pour maintenir et accroître la productivité de la forêt :

- Plus d'un million d'hectares de terre devra être remis en production au Saguenay—Lac-Saint-Jean et une approche d'accroissement des rendements devra être appliquée.
- Des crédits aux entreprises prélevés à même les redevances forestières et des crédits d'impôt devront servir d'incitatifs aux scieries qui apporteront les changements nécessaires à l'approvisionnement des usines de deuxième transformation.



- Pour favoriser la création et le développement d'entreprises de deuxième transformation, des incitatifs similaires devront être accessibles.

D'autres solutions auraient pu être proposées, cependant, nous avons voulu attirer l'attention sur celle qui devrait avoir le plus d'impact sur la pérennité de la forêt et, par le fait même, sur nos entreprises et le développement de la région.

En terminant, nous voulons remercier la commission pour le précieux temps consacré à nos préoccupations.



## 2. Introduction

---

Le Réseau des scieries indépendantes du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un regroupement d'entreprises issues de milieux familiaux oeuvrant dans le domaine du sciage du bois depuis plus d'un siècle, pour les plus anciennes. Ces entreprises se sont regroupées pour mieux affronter les défis futurs en favorisant l'échange de connaissances, en regroupant des achats, des ressources et des opérations et en envisageant des projets communs de transformation du bois.

Ces entreprises ont en commun d'être :

- bien implantées dans leur municipalité respective depuis de nombreuses années où elles sont des moteurs économiques importants;
- créatrices d'emplois dans leur milieu (plus de 1 200 emplois directs et indirects);
- indépendantes, c'est-à-dire qu'elles n'appartiennent pas aux multinationales et qu'elles ne sont pas intégrées à des papetières;
- détentrices de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de moins de 100 000 mètres de résineux;
- résistantes à la vague d'acquisition et de fermeture des scieries PME;
- compétitives dans un environnement qui évolue rapidement.

Ces neuf entreprises de notre industrie locale sont :

Entreprise	Municipalité	Fondation	CAAF
Scierie Gauthier	La Baie	1855	69 500 m <sup>3</sup>
Scierie Lachance	Saint-Bruno	1894	45 000 m <sup>3</sup>
Scierie PH Lemay*	Saint-François-de-Sales et l'Ascension	1925	185 000 m <sup>3</sup>
Les entreprises Lionel Lessard et Fils	Notre-Dame-du-Rosaire	1947	32 000 m <sup>3</sup>
Scierie Gaston Morin	Sainte-Élizabeth-de-Proulx	1950	55 000 m <sup>3</sup>
Scierie E. Tremblay et Fils	Alma	1953	57 000 m <sup>3</sup>
Scierie Martel	Alma	1954	45 000 m <sup>3</sup>
Scierie Girard	Shipshaw	1954	50 000 m <sup>3</sup>
Scierie Lac-Saint-Jean	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	1980	103 000 m <sup>3</sup>

\* Regroupement de deux scieries : Scierie Mailloux, l'Ascension et Scierie PH Lemay, Saint-François-de-Sales.

Ces entreprises génèrent une masse salariale directe de plus de 17 millions en usine et en forêt. Le chiffre d'affaires du groupe dépasse les 100 millions en 2002. Ces entreprises locales ne cessent d'investir pour améliorer leur efficacité. En effet, elles ont investi plus de 30 millions de dollars au cours des trois dernières années et prévoient ajouter plus de 8 millions de dollars cette année.



Malgré ces investissements qui ont permis aux membres du groupe d'améliorer leur position concurrentielle, les augmentations considérables de redevances forestières, des obligations réglementaires plus importantes et la surtaxe sur le bois d'œuvre imposée par les États-Unis ont contribué à annuler les gains obtenus sur le plan de la compétitivité. Le groupe lutte toujours pour sa survie.

Le Réseau croit qu'il est temps que des décisions politiques soient prises afin d'aider les régions ressources qui sont depuis longtemps d'importants pourvoyeurs de l'économie québécoise.

C'est pour ces raisons que le Réseau présente ce mémoire afin d'attirer l'attention de la Commission sur quelques pistes de solution qui pourrait rassurer ses membres. Nous pensons que la Commission, par des recommandations appropriées, pourrait aider les industriels du réseau à contribuer encore longtemps à leur milieu respectif.

Nous voulons préciser que les usines de sciage plus modestes vivent une problématique bien différente de nos collègues de la grande entreprise munie de grands pouvoirs de lobbying. Nous sommes conscients du travail que nous avons à faire pour sensibiliser nos gouvernements à notre problématique particulière.

### 3. Considérations

---

L'industrie forestière fut la première activité économique qui amena la colonisation du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Elle est depuis toujours, et encore aujourd'hui, sa principale industrie. Les retombées fiscales et parafiscales de cette industrie rapportent plus de 1,3 milliard de dollars à nos gouvernements alors que les redevances forestières rapportent près de 280 millions dont environ 246 millions devraient être retournés directement en crédits sylvicoles et forestiers.

La contribution du Saguenay—Lac-Saint-Jean est de loin la plus importante. Elle représente environ le tiers des retombées annuelles, soit plus de 500 millions. Les informations provenant du ministère des Ressources naturelles que nous avons consultés, nous apprennent que la région est le principal pourvoyeur de retombées fiscales et redevances sur l'exploitation des ressources naturelles du Québec. Nous contribuons pour près du quart de toutes les redevances sur l'exploitation des ressources naturelles.

En contrepartie, nous apprenons que la région a un bilan négatif en terme de crédit sur les redevances forestières qu'elle génère, soit un manque à gagner de 13,7 millions. En plus, il nous apparaît que les effectifs du MRN ne représente que 6,6 % de l'ensemble de ceux-ci au Québec (environ 235 personnes), alors qu'une représentation à la hauteur de la participation réelle de la région serait autour de 900 emplois, soit plus de 600 emplois dans une région qui se bat pour sa survie.

Notre industrie forestière vit des jours sombres, sa santé financière n'a jamais été aussi précaire. De récents travaux réalisés par l'industrie forestière et le MRN font apparaître des baisses prévisibles de la possibilité forestière qui devraient réduire l'apport de cette industrie aux revenus de la société québécoise.



Les partenaires de notre réseau sont très inquiets face à ce pronostic qui pourrait avoir des impacts majeurs sur des entreprises qui fonctionnent déjà avec des approvisionnements très limités (nos entreprises ont des CAAF de moins de 100 000 m<sup>3</sup>).

L'incidence d'approvisionnements réduits pour une scierie de moins de 100 000 m<sup>3</sup> est beaucoup plus tragique qu'il peut l'être pour une entreprise qui opère des scieries de plus de 250 000 m<sup>3</sup>. Des garanties d'approvisionnements réduits représentent une perte nette de revenus pour nos entrepreneurs qui doivent déjà conjuguer avec les conditions extrêmes imposées par la surtaxe américaine sur le bois d'œuvre.

Nos industriels recherchent depuis de nombreuses années des volumes additionnels pour survivre et pour trouver la motivation d'investir dans leurs usines afin qu'elles demeurent compétitives.

Le Réseau caresse des projets de développement en deuxième transformation. Il ne veut pas voir disparaître les possibilités de les rendre réels. Les inquiétudes et incertitudes vis-à-vis les approvisionnements nécessaires à la consolidation de la première transformation lui dictent la plus grande prudence. Pour s'engager dans des projets de deuxième transformation, il faut que notre base soit forte. Il faut donc consolider la première transformation de nos scieries.

Face à ces états de fait, le gouvernement du Québec doit sans plus tarder opérer une action structurante dans notre région ressource afin que nos entreprises puissent traverser cette période difficile pour notre industrie et pour assurer le mieux-être des communautés qui, sans notre présence, se retrouveraient fort dépourvues.

## 4. Recommandations

---

Le Réseau voudrait que la Commission analyse attentivement les recommandations suivantes, car il est convaincu que pour maximiser les retombées économiques, les redevances doivent être utilisées pour mettre en application ces actions et mesures. Elles visent à assurer des approvisionnements de qualité en quantité nécessaire au bon fonctionnement de ses usines de sciage et au développement de l'industrie de la transformation du bois.

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement du Québec devra prendre des actions appropriées pour maintenir et accroître la productivité de la forêt, entre autres plus d'un million d'hectares de sol improductif du Saguenay—Lac-Saint-Jean devraient être remis en production le plus tôt possible. (Cette action aurait comme effet à court terme de créer plusieurs emplois qui aideront à maintenir ceux en scierie pour longtemps).

### **Recommandation 2**

Que le gouvernement du Québec mette en place des incitatifs, soit des crédits à même les redevances forestières et des mesures fiscales (crédits d'impôt ou autres), pour aider les PME du sciage lorsqu'elles doivent apporter des changements quand une partie ou l'ensemble de sa production est dédié aux entreprises de deuxième et troisième transformation.



### **Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec mette en place un crédit d'impôt ou autre pour aider la création et le soutien des entreprises de deuxième et de troisième transformation.

### **Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec, face à la persistance du conflit canado-américain du bois d'œuvre et de ses conséquences qui compromettent la survie de l'industrie du sciage de la région, mette en place immédiatement une aide d'urgence (à même les redevances de la forêt) pour sauver les scieries qui sont, ne l'oublions pas, la principale activité économique de plusieurs communautés du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

### **Recommandation 5**

Que le gouvernement du Québec mette en place une aide spécifique pour la PME du sciage et de la transformation afin qu'elle puisse avoir accès à des équipements de pointe adaptés, car présentement les équipements disponibles sont dédiés aux productions à grand volume de la grande entreprise.

Il ne faudrait pas oublier que pour approvisionner nos usines, il faut récolter le bois. L'industrie de la récolte et de l'aménagement forestier doit depuis quelques années s'ajuster aux nombreuses nouvelles normes d'intervention en forêt. Ces dispositions exigent l'utilisation de nouveaux équipements mieux adaptés pour protéger les sols et activer la régénération de la forêt, alors que les modèles et façons de faire les coupes (coupe en mosaïque, en bandes, avec protection des tiges marchandes etc.) exigent beaucoup plus d'efforts, ce qui a pour bienfait d'augmenter le rendement de la forêt et, comme problématique, de diminuer le rendement global de ces entreprises.

Il est important que ces entreprises soient en bonne santé financière afin de pouvoir nous assurer d'un approvisionnement régulier. Pour ce, nous recommandons :

### **Autre recommandation**

Que le gouvernement du Québec mette en place une aide sous forme de crédit, allègement ou garantie de prêt, pour permettre l'adaptation de ces entreprises aux nouvelles dispositions concernant l'aménagement de la forêt.





## 5. Conclusion

---

Ce document démontre brièvement l'important apport socio-économique que génèrent dans leur milieu les entreprises de sciage de petite et moyenne importance comme celles qui composent le Réseau des scieries indépendantes du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Il nous semble illusoire de penser conserver ces entreprises plus que centenaires si des actions structurantes de nos gouvernements ne sont pas prises rapidement. Il est plus que temps que les retombées économiques découlant de l'exploitation de nos forêts soient utilisées pour maintenir et accroître la productivité de celles-ci.

Bien que nous soyons favorables au développement d'entreprises de deuxième et de troisième transformation du bois, nous convenons qu'il faut être prudent face à cette vision du développement. Nous croyons que pour développer ces entreprises avec succès, la présence d'une industrie de première transformation stable et forte est essentielle.

Nous sommes convaincus que la première étape d'un plan de développement viable et durable passe par la consolidation des entreprises existantes. Ce sont des conditions favorables et accessibles qui inciteront nos industriels à aller de l'avant pour vivre de nouvelles expériences dans de nouveaux marchés très concurrentiels. Il est illusoire de penser investir dans de nouveaux défis lorsque nos entreprises sont confrontées à des situations qui les confinent à vivre au jour le jour.

Nous croyons que la Commission, en recommandant la prise d'actions appropriées, encouragera l'expansion d'entreprises qui ne demandent que de continuer à croître avec leur milieu. En terminant, nous tenons à remercier les membres de la Commission pour le précieux temps qu'ils ont su nous accorder.

Bernard Gagnon, directeur général

pour

le Réseau des scieries indépendantes  
du Saguenay—Lac-Saint-Jean

